



Le groupe VALGO s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

Créé en 2004, le groupe VALGO est une entreprise spécialisée dans la réhabilitation des sites pollués, avec plusieurs milliers d'opérations à son actif.

Le Groupe VALGO compte près de 360 collaborateurs, répartis sur dix agences en France métropolitaine (dont une agence localisée sur le pôle d'innovation des Couronnes à Ptit-Couronne), une agence à la Réunion, et 4 filiales dans le monde (Argentine, Brésil, Italie, Monténégro).

VALGO est aujourd'hui un acteur de la transition écologique de la Métropole Rouen Normandie, au travers du projet de reconversion de l'ancienne raffinerie PETROPLUS de Petit-Couronne. Il prévoit d'y implanter, après décontamination et dépollution, un nouveau pôle d'activités tourné vers la logistique et l'innovation intégrant notamment des activités orientées vers l'économie circulaire.

L'engagement de VALGO s'est déjà traduit par plusieurs initiatives concrètes :

- intégration d'une logique d'économie circulaire à l'occasion du démantèlement du site Pétroplus (recyclage des métaux, réutilisation des bétons, etc.) ;
- faveur accordée à l'implantation de sociétés orientées vers l'économie circulaire au sein du Pôle d'Innovation des Couronnes ;
- mise aux normes énergétiques des anciens bâtiments du pôle d'innovation des Couronnes.

VALGO, au travers d'une fondation, développe également des projets sociétaux en résonance avec l'univers du groupe VALGO qui s'organisent selon 2 grands axes :

- développer et mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation aux défis écologiques actuels.
- soutenir des projets culturels témoignant de notre patrimoine environnemental et industriel.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
Considérant les motivations de l'entreprise VALGO et les actions qu'elle a déjà mises en place,
L'entreprise VALGO s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, François BOUCHE (Président Directeur Général), représentant légal de l'entreprise VALGO, domiciliée au 72, rue Aristide Briand à Petit-Couronne, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par le développement des actions suivantes en lien avec le projet de création d'un parc d'activités à savoir :

- Contribution à la mise en place d'une économie circulaire dans le cadre du site de l'ancienne raffinerie par la réutilisation de matériaux issus de chantiers du BTP en favorisant les circuits courts de transport (proximité de chantier) et/ou plus économes en émission de carbone (voie fluviale, voie ferrée) ;
- Restauration des corridors de biodiversité entre les différents éléments naturels proches de l'emprise de la raffinerie, reconstitution d'un espace boisé classé, de plus de 5 ha, création d'espaces plantés généreux et mise en valeur du paysage naturel ;
- favorisation de modes de transports doux et bas-carbone, tel que le projet de création d'une piste cyclable dans l'emprise de la raffinerie ;
- Incitation des investisseurs à contribuer à cette démarche en réalisant des projets de construction minimisant les impacts environnementaux (certification bâtiment HQE, labels bâtiments basse consommation et haute qualité environnementale, intégration des énergies renouvelables dans leur projet, etc.)

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition portuaire.

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à PARIS, le 15/11/2018

